



**DUATHLON de La Jamaïque**  
**SAMEDI 06 Avril 2024**  
**Organisé par le Triathlon Club de Saint Denis**  
**avec le soutien de la Ligue Réunionnaise de Triathlon**

**DEROULEMENT ET HORAIRES DE L'EPREUVE**

**Courses adultes**

- 13h30 - ouverture du site
- 14h00 - accueil adultes / remise dossards / émargement
- 14h30 - briefing d'avant course
- 15h00 - départ de la première des 5 séries qualificatives
- 18h00 - début des demi-finales B
- 18h30 - départ demi-finales A
- 19h00 - départ des courses Poussins/Pupilles/Benjamins
- 20h00 - départ de la finale B
- 20h30 - départ de la finale F
- 21h00 - départ de la finale A
- 21h45 - départ de la course club
- 22h15 - remise des récompenses
- 23h00 - fermeture du site

**ACCESSIBILITE**

L'épreuve est individuelle.

Pour les catégories jeunes, elle est ouverte aux licenciés de la Fédération Française de Triathlon et aux non licenciés munis d'un certificat médical.

Pour les catégories adultes, elle est ouverte à tous, licenciés de la Fédération Française de Triathlon ou pas.

**PARTICIPATION**

Le nombre maximum de concurrents dans la catégorie Minimes/Cadets/Juniors/Séniors/Vétérans est fixé à : **125**

**TARIFICATION**

Tarif unique pour tous, licenciés ou non.

Poussins-Benjamins-pupilles-Minimes : 8 euros

Cadets-Juniors : 15 euros

Séniors-Vétérans : 25 euros

## DEROULEMENT DES EPREUVES

### Les distances

Catégories	CAP 1	VELO	CAP 2
Poussins/Mini-Poussins	250 m	1 km	250 m
Pupilles/Benjamins	500 m	2 km	500 m
Minimes	1 000 m	6 km	1 000 m
Cadets/Juniors	1 000 m	6 km	1 000 m
Séniors/Vétérans	1 000 m	6 km	1 000 m
Finale A	2 000 m	8 km	1 000m

### Epreuve Jeunes

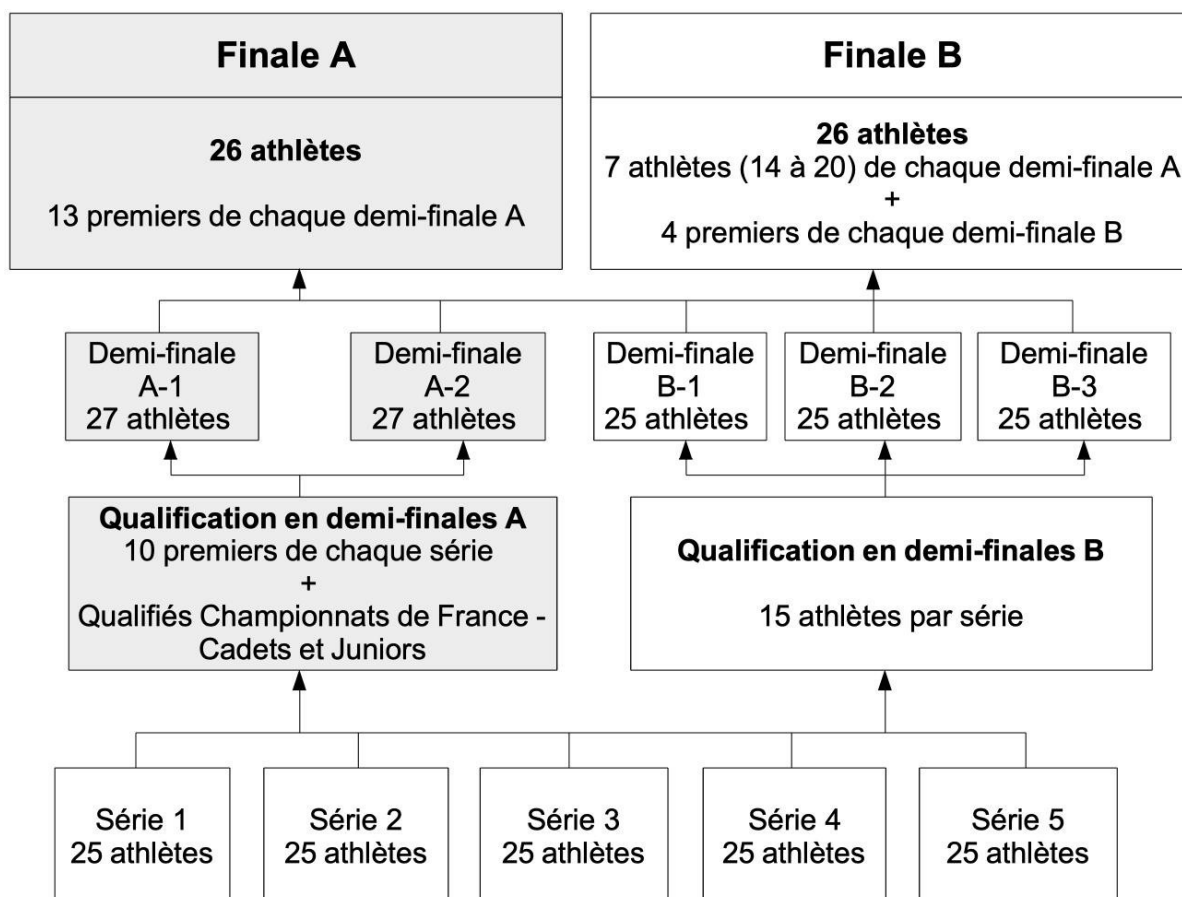
Les 3 courses jeunes (poussins, pupilles et benjamins) se dérouleront après les demi-finales entr 19H00 et 20h00.

**Les minimes, Cadets et Juniors (Garçons et filles) intègrent automatiquement les séries adultes.**

### Epreuve Adultes

En fonction du nombre de féminines inscrites il sera décidé s'il y aura des séries dédiées ou si les 5 premières séries seront mixtes. Une finale 100% femme aura de toute façon lieu.

L'épreuve se déroulera comme suit entre 15h00 et 21h00 (16 courses de 20/25'):



Chaque athlète pourra ainsi faire à minima 2 courses, les meilleurs en feront 3.

**L'organisation se laisse la possibilité de modifier le tableau ci-dessus en fonction du nombre d'inscrits.**

### **Epreuve Club**

Cette année, une nouvelle épreuve club voit le jour.

Les clubs fourniront 5 athlètes avec 1 féminine minimum.

L'épreuve se déroulera comme les autres courses, tous les athlètes partent ensemble, l'équipe qui franchie la ligne avec 3 coureurs dont 1 féminine sera déclarée grande gagnante de l'épreuve Club.

## REGLEMENTATION EN VIGUEUR

L'épreuve est assurée en responsabilité civile auprès de la Fédération Française de Triathlon.

**Article 1 :** le règlement en vigueur est celui de la FFTRI, les arbitres de course, identifiables par leur tenue rayée noire et blanche avec mention « arbitre », sont chargés de le faire appliquer. Les compétiteurs sont tenus de respecter le code de la route.

**Article 2 :** le port du casque à coque dure est obligatoire, jugulaire serrée pendant toute la partie vélo, et depuis le moment où le concurrent prend son vélo dans l'aire de transition, jusqu'au moment où il le repose. Le cycliste sera autorisé à monter sur son vélo, et mettra pied à terre, une fois la ligne matérialisée indiquant l'entrée et la sortie de l'aire de transition franchie.

Le port du casque pendant la course à pied est strictement interdit.

Tout athlète n'ayant pas pu finir la première course pour chute ou problème mécanique sera autorisé à participer à la demi-finale B mais ne pourra être qualifié pour la finale B.

**Article 3 :** les prolongateurs seront interdits. Les vélos type "contre la montre" sont interdits ainsi que les VTT.

**Article 4 :** Le drafting est autorisé. Cependant il sera porté une attention particulière aux comportements des compétiteurs sur le vélo. Tout comportement inapproprié (coup de casque, d'épaule) se verra sanctionné d'une disqualification immédiate.

**Article 5 :** toute aide extérieure est interdite sous peine de disqualification.

**Article 6 :** le médecin de course pourra à tout moment arrêter un concurrent s'il l'estime nécessaire ; il est seul juge en la matière et sa décision est sans appel.

**Article 7 :** les concurrents sont tenus de respecter les lieux de propreté mis à la disposition sur le parcours, et ce dans le respect de la protection de l'environnement. Tout manquement (jet de détritus, abandon sur le parcours d'emballages divers) pourra être sanctionné par une pénalité en temps.

**Article 8 :** Responsabilités de l'organisateur

Les organisateurs sont couverts pour les risques en responsabilité civile dans le cadre de l'agrément accordé par la Fédération Française de Triathlon. Ils déclinent toute responsabilité en cas d'incident ou de défaillance due à un mauvais état de santé, en cas d'accident provoqué par le non-respect des consignes données. La sécurité normale étant assurée, l'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel (en particulier pour les combinaisons et les casques). En outre, chaque participant conserve l'entière responsabilité du matériel et de ses effets personnels (vélo, combinaison, chaussures, chronomètre, compteur, sac, etc....) déposés, dans l'aire de transition. En cas de perte, de vol ou de dégradation, aucune compensation de quelque que nature que ce soit ne pourra être demandée à l'organisation.

Il est à noter plus spécifiquement les points suivants :

- Vélo : L'organisateur ne prend pas en charge les dégâts matériels pouvant être occasionnés aux vélos des participants que ces derniers soient licenciés ou non licenciés à la Fédération Française de Triathlon.
- Pass compétition : Toute personne devant faire l'acquisition d'un pass compétition est informée :
  - qu'elle bénéficie, dans le cadre de la présente manifestation, des garanties prévues au contrat d'assurance de responsabilité civile souscrit par la F.F.TRI. auprès d'Allianz,
  - que le Pass compétition ne comprend aucune garantie d'assurance de personne,
  - qu'il peut être de son intérêt de souscrire, auprès de l'assureur de son choix, un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer,

- que son vélo ne bénéficie d'aucune couverture assurance. Les dégâts matériels qu'il pourrait causer à son vélo ou aux vélos de tiers ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile fédérale,
- que les dégâts que des tiers pourraient occasionner à son vélo ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile fédérale

**Article 9 : Contrôle antidopage**

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. Le refus de s'y soumettre entraînera la disqualification immédiate. Tout contrôle positif sans préjuger de sanctions plus lourdes entraînera, outre la disqualification, l'interdiction de courir l'année suivante. Une pièce d'identité devra être présentée par l'athlète au médecin de l'AFLD.

**Article 10 : Réclamations**

Elles seront recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires par le Directeur de course au lieu d'arrivée.

**Article 11 : Couverture photo, télévision, vidéo et droits.**

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

**Article 12 : Sécurité et assistance**

Elle est assurée par un médecin et une ambulance sur le site de la compétition. Des signaleurs sont positionnés sur des endroits stratégiques de l'épreuve. Un briefing rappelant ces consignes de sécurité sera fait lors du départ afin de rappeler les points de vigilance.

**Article 13 : Droits d'inscriptions et annulation**

Le montant des droits d'inscription par concurrent est indiqué sur le bulletin d'inscription. En cas d'annulation de la course par l'organisateur, suite à une demande des autorités en charge du dossier : Triathlon Club de Saint Denis – 13 rue Oscar de Jouvancourt – 97417 La Montagne.

Un remboursement des droits d'inscription sera réalisé auprès des concurrents en prenant contact avec Web Services dans le mois qui suit. La somme sera égale aux droits d'inscription auxquels seront déduites toutes les dépenses engagées en vue de son organisation (prestations, achat et location de matériel, honoraires, etc.). Elle sera indiquée aux inscrits dans les 15 jours suivants la date de la course. A compter du départ de la course, aucun remboursement ne sera effectué quel que soit le motif d'arrêt de la course.

**Article 14 : Récompenses**

Seront récompensés :

- les 3 premières Femmes,
- les 3 premiers Hommes (Finale A),
- le premier de la finale B.
- les catégories jeunes
- les 3 premiers clubs